



# MAIRIE VAUJANY

## NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11  
 EN EXERCICE : 11  
 PRESENTS : 7  
 VOTANTS : 7  
 POUR : 7  
 ABSTENTION : 0  
 CONTRE : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 17 avril 2024

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Elvina SAVIOUX, Brigitte ARNAUD, Jacques JOUANS et Valérie MARTINET

Absents : Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Eric DOURNON et Nadine VERNEY

Pouvoir : Eric DOURNON à Yves GENEVOIS, Jean-Luc BASSET à Mariane MICHEL

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

### **Délibération n°05-220424-07 : Organisation des sorties et voyages culturels de la Commune de Vaujany pour l'année 2024 – avenant n°2 au marché – tarification de la tranche optionnelle**

Par délibération du 23 Octobre 2023, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder à l'attribution du marché pour l'organisation des voyages et séjours culturels de la commune de Vaujany pour 2024, à l'entreprise S.G.V.E. (groupe Perraud) pour un montant total estimatif de 195 320,00 € TTC; et sur la base d'un nombre estimatif de participants de 30 personnes pour les sorties à la journée et 50 participants pour les séjours culturels.

Le marché a été notifié au titulaire le 15 Novembre 2023.

Par délibération du 1<sup>er</sup> mars 2024, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de valider un avenant n°1 à ce marché.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la tranche optionnelle n°4 concernant le voyage culturel à Vienne (Autriche) a été affermie le 24/11/2023 et un premier bon de commande a été émis pour la pré-réservation des billets aériens, sur la base de 50 participants.

Or, depuis cette date, le programme détaillé du voyage a été arrêté et des frais supplémentaires ont dû être intégrés dans le prix unitaire de base par personne. Ces évolutions concernent un surcoût lié aux billets aériens et des prestations complémentaires (dîners du 1<sup>er</sup> soir liés aux horaires aériens).

Pour rappel, le prix unitaire par personne sur la base d'un nombre de 50 participants au voyage était fixé à 1267,00 €. Avec les surcoûts engendrés par ces évolutions, le prix unitaire par personne passe à 1455,00 €.

Le projet d'avenant correspondant à cette évolution est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ;  
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- Donne son accord pour la passation d'un avenant n°2 augmentant le prix unitaire du voyage culturel constituant la tranche optionnelle n°4 (Autriche) du présent marché
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 624 du budget communal.
- Donne à Monsieur le Maire toutes délégations utiles à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature de l'avenant à venir.

Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme.  
Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire,  


Yves GENEVOIS

